

**Extrait du Registre des Délibérations  
Conseil d'Administration  
Séance du lundi 28 octobre 2024**

**Date de la convocation** : lundi 21 octobre 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 17

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Frédéric DAVAN, Mme Fabienne CARA, M. Jean-Bernard CASENAVE, M. Alain LAPEYRE, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean-Pierre PEUDEPIECE, Mme Gisèle FERRARIS, M. Philippe MAENNEL

**Étai(en)t représenté(e)s :**

Mme Marie-Laure MESTELAN (donne pouvoir à A. LAPEYRE), Mme Françoise MARTEEL (donne pouvoir à P. MAENNEL), Mme Marie SALESSES (donne pouvoir à JP PEUDEPIECE), M. Jérôme MARBOT (donne pouvoir à F. CARA), Mme Marie-Chantal GORDON (donne pouvoir à G. FERRARIS), M. Michel FOLLIOU (donne pouvoir à JB CASENAVE), M. Henri JOUANTEGUY (donne pouvoir à J. POUHEYTO)

**Étai(en)t excusé(es) :**

**Secrétaire de séance** : Anne CARASSUS

-----

**N° 6 Partenariat avec la société OFEE dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Énergie**

**Rapporteur** : Mme Béatrice JOUHANDEAUX

Mesdames, Messieurs

En 2005, la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE), a créé le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) qui impose aux fournisseurs d'énergie (les « obligés ») de réaliser des économies d'énergie.

Dans le cadre de ce dispositif, les obligés peuvent se libérer de leur obligation soit en réalisant des économies d'énergie, soit en acquérant des CEE obtenus par d'autres opérateurs.

En 2024, le CCAS a réalisé des travaux générateurs d'économies d'énergie éligibles au CEE. Il s'agit de l'isolation d'une toiture-terrasse de l'EHPAD Nousté Soureilh dans le cadre de la réfection de l'étanchéité de cette terrasse en raison d'importantes infiltrations générées par des malfaçons.

Le CCAS a sollicité plusieurs obligés pour l'accompagner dans l'obtention et la vente de ces CEE

et a reçu une proposition de la part de la société OFEE.

Ainsi, la société OFEE s'engage à :

- Constituer le dossier de demande de CEE pour l'opération précitée et le déposer pour obtenir la validation du Pôle National des CEE ;
- Acheter ces CEE au CCAS au prix de 6,80 € HT / MWh cumac.

La recette de la vente de ces CEE est estimée à 10 369,32 €.

La convention correspondante précisant les engagements des parties vous est présentée en annexe.

**Il vous appartient de bien vouloir :**

- 1. Décider de conclure un accord avec la société OFEE pour l'obtention et la vente des CEE générés par les travaux d'isolation d'une toiture-terrasse de l'EHPAD Nouste Soureilh ;**
- 2. Approuver les termes de la convention ci-annexée à intervenir avec la société OFEE ;**
- 3. Autoriser Madame la Vice-Présidente à signer la convention ci-annexée et tous les actes qui s'y rattachent.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**